
MUNICIPALITE

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL

Réorganisation de la Direction de la Sécurité publique

Renens, le 8 janvier 2008

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La création de l'Association de communes pour la sécurité publique dans l'Ouest lausannois sera effective dès le 1er janvier 2008, bien que le personnel ne sera transféré auprès de cette nouvelle entité qu'ultérieurement. La Direction opérationnelle de l'actuelle Sécurité publique se réduira fortement par le transfert des activités de police au niveau régional, d'où une perte de substance importante de ce dicastère sur le plan communal à strictement parler.

Le Service de la population (SPOP) ne dépendra plus de l'actuel chef du Service de la sécurité publique (qui devient le chef d'une structure régionale, et le répondant renanais pour cette police régionale) et une solution devait être trouvée.

Deux réflexions ont été menées en parallèle, en concertation avec les Municipaux prioritairement concernés, MM. Olivier Golaz et Jean-François Clément. L'une sur le plan politique relative à un équilibre des responsabilités et charges assumées par chaque membre de la Municipalité et l'autre sur le plan administratif au sujet du SPOP.

Plusieurs solutions ont été évoquées en gardant à l'esprit qu'il fallait conserver une cohérence de collaboration à l'intérieur des Directions et entre elles.

Dans ce cadre, il est apparu qu'il n'était pas judicieux de transférer le SPOP dans une autre Direction, comme cela avait été imaginé à plusieurs reprises, cette solution déséquilibrant par trop le poids des services entre eux. Il restait alors à trouver la solution relative au rattachement administratif de cette entité.

En considérant l'importance de l'informatique dans les activités du Contrôle des habitants, il a été alors envisagé un rattachement de celui-ci au Service informatique. Cette solution se justifie par les moyens informatiques nécessaires au fonctionnement du Contrôle des habitants et l'implication importante déjà effective du Service informatique dans ce domaine. Par ailleurs, le chef du Service informatique, M. Olivier Fontanellaz, apportera l'encadrement et l'appui nécessaires à cette structure. De plus, l'emplacement géographique du SPOP, dans le même bâtiment que le Service informatique, et qui seront les seuls services communaux à proprement parler dans ce bâtiment, apporte aussi une cohérence supplémentaire à ce choix.

Afin d'équilibrer les différents services entre eux sur le plan politique, le Service informatique a été transféré de la Direction Finances-Informatique-Cultes à celle de la Sécurité publique. Le Service de la population (qui malgré son appellation est en fait un Office) restera donc dans la Direction de la Sécurité publique.

Toutes les personnes concernées ont été consultées, sur le plan administratif et sur le plan politique. La solution préconisée s'est avérée être la meilleure et a donc obtenu l'accord de tous les partenaires. Relevons au niveau politique le souci commun d'une répartition équilibrée des tâches et l'excellente atmosphère qui a accompagné cette réflexion et le transfert du Service informatique de la Direction des Finances à un nouveau Service :

Sécurité publique – Informatique – Population.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz